

Questions orales

choses et apporter les changements appropriés, tout comme nous l'avons fait deux ans après avoir rajusté la formule d'indexation.

J'aimerais porter le changement en question à l'attention du député. Dans le cas d'un couple marié où un seul conjoint travaille, nous avons haussé de 16 770\$ à 18 890\$ le niveau inférieur des revenus à compter duquel les particuliers commencent à payer l'impôt fédéral. Dans le cas du couple marié dont les conjoints sont âgés de plus de 65 ans, nous avons haussé ce niveau de 16 945\$ à 19 010\$.

De toute évidence, nous avons l'intention de procéder à l'examen de ces questions tout comme nous l'avons fait par le passé. Le député sait pertinemment qu'il utilise ces données de propos délibéré pour effrayer les Canadiens.

* * *

LES PRODUITS DANGEREUX**L'AJOUT DE SUBSTANCES DANGEREUSES AUX COMBUSTIBLES—LA POSITION DU MINISTRE**

Mme Sheila Copps (Hamilton—Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Au cours des dernières 24 heures, les Canadiens sont devenus nettement plus inquiets devant la négligence absolue dont a fait preuve le gouvernement fédéral dans cette affaire d'essence contaminée de BPC qui a été importée des États-Unis.

Hier soir, nous avons appris que le bureau du ministre avait été informé, dès le mois de mars, de la possibilité de cette arnaque. J'ai appris ce matin que le ministre d'État chargé des Transports a personnellement été avisé de l'affaire lors d'une conférence en Suisse en mars dernier.

Le ministre de l'Environnement peut-il nous expliquer pourquoi, après que son bureau eut été informé de cette escroquerie, il a refusé de participer à une enquête criminelle le long de la frontière ontarienne qui a permis de saisir 113 échantillons à bord de 383 camions et de porter 18 accusations en six jours au mois d'avril?

Le ministre peut-il expliquer pourquoi son ministère a décidé de n'envoyer qu'un observateur, au lieu d'envoyer des inspecteurs gouvernementaux et des agents de la GRC, comme il aurait dû le faire étant donné les renseignements qu'il possédait?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, un environnementaliste de Montréal a fait une allusion générale, laissant entendre à un de mes adjoints qui se trouvait en Suisse il y a deux mois qu'il pouvait se faire un commerce illicite de sub-

stances toxiques entre le Canada et les États-Unis. Ce n'était qu'une allégation générale sans aucune référence précise à l'importation d'essence contaminée, par exemple.

A son retour au Canada, mon adjoint a transmis ces renseignements aux fonctionnaires de mon ministère. Le mois dernier, la province de l'Ontario et le Canada ont participé à une opération de surveillance le long de la frontière. Une accusation a été portée, mais ces activités s'inscrivent dans l'application générale de la loi du Canada sur le transport des marchandises dangereuses et de l'Accord entre les États-Unis et le Canada à ce sujet.

Personne dans mon ministère ou un autre ministre fédéral n'a recueilli d'allégations précises concernant le transport d'essence contaminée.

En apprenant la chose hier, nous avons immédiatement pris les mesures qui s'imposaient. Dès aujourd'hui, le solliciteur général a ordonné à la GRC de mener une enquête approfondie sur cette affaire. Pour effectuer son enquête, la GRC aura la collaboration de sept ministères fédéraux.

Nous avons déjà entrepris des inspections surprises à la frontière séparant l'Ontario et le Québec des États-Unis. Mes fonctionnaires communiquent à l'heure actuelle avec tous les gouvernements du Canada pour planifier d'autres inspections de ce genre. Je viens de m'entretenir avec les ministres Bacon et Bradley, qui mènent actuellement une opération conjointe. Je peux également annoncer au gouvernement que nous avons communiqué avec les entreprises. Les techniques d'inspection font l'objet d'une étude complète. Soyez assurés que nous prendrons les mesures nécessaires pour protéger les Canadiens.

• (1430)

[Français]

LA SAISIE D'HUILE CONTAMINÉE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton—Est): Monsieur le Président, sa négligence et la négligence du ministre d'État (Transports) a mis en danger la santé de milliers de Canadiens. J'aimerais lui poser la question suivante: S'il a admis, comme il le fait aujourd'hui à la Chambre, qu'il a eu quelques notifications au mois de mars, pourquoi n'a-t-il pas participé, au mois d'avril, à la saisie de 113 échantillons d'huile, à bord de 383 camions, qui n'a pas été faite par le gouvernement fédéral, qui ne voulait pas s'impliquer, en disant qu'il n'avait pas d'argent pour faire une telle saisie? Pourquoi n'a-t-il pas ajouté ses forces et les forces de la Gendarmerie royale aux forces du gouvernement ontarien? Pourquoi?